

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-002

Date de convocation : le 24 février 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 mars 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente d'Iville.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 41 Pouvoirs : 0
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – LE NEUBOURG – LE TILLEUL LAMBERT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	HERMEROUT Patrick – Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier - Excusés LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien - Absent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëticia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEU Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Absente	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-002

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : « Petites Villes de Demain » : Avenant n°2 à la convention d'ORT - PVD

Rapport de présentation :

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), lancé par l'Etat en 2021, a pour objectif d'accompagner les communes de moins de 20.000 habitants exerçant des fonctions de centralités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

En 2022, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – PVD a été signée entre la communauté de communes du pays du Neubourg et la ville du Neubourg.

Un avenant n°1, approuvé par la délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2024, est venu actualiser le programme d'actions et la maquette financière de la convention, à travers notamment la participation de la communauté de communes au programme à hauteur de 4.000 euros afin de participer au financement du poste de chef de projet PVD.

Le programme PVD a permis à la commune du Neubourg d'obtenir des financements pour mener à bien plusieurs actions : réalisation d'un Diag Flash commerce, création d'une 2^{ème} salle de cinéma, restauration de la piste du vélodrome... et d'autres actions sont également programmées pour les années à venir (restauration du vieux château...).

La communauté de communes du pays du Neubourg a également pu mener des actions grâce au financement spécifique du programme :

- Financement de l'étude pré-opérationnelle par la Banque des Territoires d'un montant de 8.250 euros, avant le lancement de l'OPAH
- Financement de la mise en place de la carte de fidélité du pays du Neubourg par la Banque des Territoires, d'un montant de 20.000 euros

Par décision nationale, le dispositif « Petites Villes de Demain » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, en lieu et place de l'échéance initialement fixée à avril 2026. Afin de prendre en compte cette évolution réglementaire, il est nécessaire d'adopter un avenant n°2 à la convention ORT-PVD, ayant pour seul objet la prolongation de la durée de la convention.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ledit avenant (cf. annexe).

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021 portant adhésion au programme Petite Ville de Demain,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 octobre 2022 portant sur la signature de la convention d'ORT-PVD

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2024 portant sur la signature d'un avenant n°1 à la convention d'ORT-PVD

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 10 février 2026,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 février 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de signer l'avenant n°2 à la convention ORT-PVD portant sur la prolongation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2026,
- Autorise le président à signer l'avenant n°2 à la convention ORT-PVD, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

